



ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE
CANTON
DE
GUERVILLE

CM N° 2013-01

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI SEPT MARS DE L'AN DEUX MIL TREIZE

Date de Convocation
22 février 2013

Date d’Affichage
12 mars 2013

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Jeudi SEPT MARS

à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire
Etaient présents : Mrs et Mmes M. BARRIER, BOULOT, BURST, COCHIN, COMPAROT, DUIGOU, LE BRIS, LIZERAY, MOREAU, PAYET, PLACET E, PLACET J, VERNIER.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme JUMELLE

Pouvoirs : Mme RIBAUT à Mme PLACET E.
Mme DIAS à Mme COCHIN
Mr MATHIEU à Mr VERNIER

Absents : Mr MENARD

secrétaire de séance : Mme PLACET E.

L'Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

- 1 - Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2013,
- 2 - Décision du Maire n°2012-12-001 « avenant n° 1 au lot n°1 menuiseries—travaux salle plagne »
- 3 - Décision du Maire n°2012-12-002« avenant n° 1 au lot n°6 électricité »
- 4 - Décision du Maire n° 2012-12-003 « rénovation salle de Guerville—mission contrôle/sécurité »
- 5 - Décision du Maire n° 2013-01-001« rénovation salle de Guerville—mission sps »
- 6 - Décision du Maire n° 2013-01-002 « travaux rénovation salle de Guerville—attribution marché »
- 7 - Demande subvention conseil général : programme sécurité routière,
- 8 - Demande subvention réserve parlementaire : mur clôture séparatif cimetière Guerville,
- 9 - Participation financière à la Maison Familiale Rurale « Maltot » - apprentissage,
- 10 - Indemnité de gardiennage Eglise,
- 11 - Indemnités aux enseignants pour séjours avec nuitées,
- 12 - Indemnité représentative de logement instituteurs—taux 2012,
- 13 - Séjours été 2013,
- 14 - Séjour classe de découverte : participation des familles,
- 15 - Convention de prêt du parc de matériel communautaire entre la commune et la CAMY,
- 16 - Réforme des rythmes scolaires,
- 17 - Création poste vacataire tennis pour école maternelle,
- 18 - Questions Diverses,
- 19 - Informations.

M. LE MAIRE soumet un point supplémentaire : Règlement Facture – section Fonctionnement.
Le Conseil Municipal accepte.

Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2013,

M. COMPAROT demande que la modification suivante soit apportée au précédent compte rendu :

« La classe de découverte de l'école primaire est programmée pour la période du 22 au 26 avril 2013 » et non 2012.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 6 décembre 2012 à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-12-001 - portant AVENANT N° 1 AU LOT N° 3
« MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES » TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE
LA SALLE DES FETES DE LA PLAGNE**

| | |
|--|------------------------|
| MONTANT DE L'AVENANT N° 1 - LOT N°3 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES Pose de tirants de renfort de charpente | + 1.828,58 € HT |
|--|------------------------|

ARTICLE 1^{er}

• **DECIDE** qu'un avenant au montant initial du MAPA est passé entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise TAILLARD tel que précisé ci-dessus, le nouveau montant total du marché s'élevant à **89.735,42 € HT**, soit 107.323,56 € TTC, le nouveau montant du Lot 3 du marché s'élevant à **23.402,01 € HT** soit 27.988,80 euros TTC

ARTICLE 2

Les crédits de dépenses seront prévus au budget de la commune – section d'investissement.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-12-002 - portant AVENANT N° 1 AU LOT N° 6
« ELECTRICITE » - TRAVAUX DE RENOVATION ET MISE AUX NORMES
DE LA SALLE DES FETES DE LA PLAGNE**

| | |
|--|------------------------|
| MONTANT DE L'AVENANT N° 1 - LOT N°6 « ELECTRICITE » Travaux complémentaires : alarme incendie, coupure d'urgence pompiers | + 1.209,30 € HT |
|--|------------------------|

ARTICLE 1^{er}

• **DECIDE** qu'un avenant au montant initial du MAPA est passé entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise RAOULT tel que précisé ci-dessus, le nouveau montant total du marché s'élevant à **90.944,72 € HT**, soit 108.769,89 € TTC, le nouveau montant du Lot 6 du marché s'élevant à **11.981,30 € HT** soit 14.329,63 euros TTC

ARTICLE 2

Les crédits de dépenses seront prévus au budget de la commune – section d'investissement.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-12-003 - portant MISSION DE CONTROLE ET DE SECURITE
« TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES DE GUERVILLE »**

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Un contrat de maîtrise d'œuvre est passé entre la Commune de Guerville et le Cabinet QUALICONSULT- 4 Rue du Moulin – 78930 VILLETTE pour un montant de 2.974,00 euros hors taxes soit 3.556,90 euros TTC ce dans le cadre de la programmation de l'opération de travaux de rénovation et mise aux normes de la Salle des Fêtes Polyvalente de Guerville – Rue de la Lombardie à Guerville.

ARTICLE 2

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement.

**DECISION DU MAIRE N° 2013-01-001 - portant MISSION COORDINATION SPS
dans le cadre de la programmation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité PMR
SALLE DES FETES de GUERVILLE - Rue de la Lombardie**

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Un contrat portant mission de coordination SPS niveau 3 est passé entre la Commune de Guerville et la Société QUALICONSULT – sise 4 rue du Moulin – 78930 VILLETTE pour un montant de 950,00 euros hors taxes soit 1.136,20 euros TTC ce dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation, mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite (pmr) – salle des Fêtes de Guerville – Rue de la Lombardie.

ARTICLE 2

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement – Programme 76 – Chapitre 21 – Article 21318.

DECISION DU MAIRE N° 2013-01-002 - portant TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR ET RENOVATION - SALLE DES FETES de GUERVILLE - Rue de la Lombardie

DECIDE de passer contrat de marché de travaux entre la Mairie de GUERVILLE et les entreprises suivantes :

| ENTREPRISE | LOT | MONTANT HT |
|---|--|-----------------|
| Société RAMBOUR 86 Grande Rue 78930 VERT | 1 – Démolition, Maçonnerie, Carrelage, Aménagements extérieurs | 34.763,83 €uros |
| Etablissements TAILLARD 1 & 3 place de la Mairie JUMEAUVILLE 78580 MAULE | 2- Cloisons, Doublage, Faux plafonds, Menuiseries Intérieures et Extérieures | 43.297,02 €uros |
| Ent. VISEU PEINTURE 18 Rue de Vernouillet 78670 MEDAN | 3- Peinture | 15.856,18 €uros |
| Ent TAILLIER 27 Rue de Villiers 78710 ROSNY SUR SEINE | 4 – Plomberie –Ventilation – Chauffage | 14.466,31 €uros |
| Entreprise RAOULT 29-33-35 bis rue Pierre Curie 78200 MANTES LA JOLIE | 5- Electricité | 9.040,00 €uros |
| Ent. LCC Couverture 51 Rue des Bretons 78270 MOUSSEAUX SUR SEINE | 6- Couverture | 44.974,07 €uros |

ARTICLE 2

Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement - pour un montant global de 162.397,41 €uros Hors Taxes soit 194.227,30 €uros TTC – sont inscrits au Budget Primitif 2012 de la Commune et seront inscrits en globalité au Budget Primitif 2013 de la Commune.

N° 2013-03-001 : DEMANDE DE FINANCEMENT – CONSEIL GENERAL DES YVELINES – PROGRAMME DE SECURITE ROUTIERE

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

DE SOLLICITER aide financière dans le cadre du programme de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et des établissements fréquentés par des jeunes proposé par le Conseil Général des Yvelines.

DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder aux demandes de subventions pour ce dossier.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 2013-03-002 : DEMANDE DE FINANCEMENT – RESERVE PARLEMENTAIRE

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

DE SOLLICITER aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire au titre du projet de réalisation d'un mur de clôture séparatif entre les habitations privées et le cimetière communal de Guerville – rue Pierre Curie,

DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder aux demandes de subventions pour ce dossier.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N° 2013-03-003 : Participation Financière au bénéfice de la Maison Familiale Rurale – Centre de Formation Maltot

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la contribution de la commune auprès du Centre de Formation de Maltot – Maison Familiale Rurale. pour un montant de 100,00 € pour la session 2012-2013,
DIT que la dépense ainsi générée sera imputée au budget communal, article 658 « Charges Diverses de Gestion courantes » - Section de Fonctionnement.
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2013-03-004 : Indemnité de gardiennage – Eglise Saint Martin de Guerville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de mettre en place l'indemnité de gardiennage de l'Eglise Communale au bénéfice à compter du 1^{er} JANVIER 2012, au taux appliqué de 119.55 €uros pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église pour la période du 1^{er} janvier au 30 août 2012, puis au taux appliqué de 474.22 €uros pour un gardien résidant sur la commune pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, soit 237.77 €uros pour 2012 (8/12^{ème} de 119.55 € + 4/12^{ème} de 474.22 €uros),
DIT que cette indemnité suivra les revalorisations réglementaires,
DIT que la dépense afférente sera inscrite au budget primitif de la Commune – Section de Fonctionnement,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

N° 2013-03-005 : Montant des indemnités destinées aux enseignants pour les séjours avec nuitées – Année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer le montant de l'indemnité destinée aux enseignants pour les séjours avec nuitées, au titre de l'année 2013, au taux journalier de 26,25 €uros,
DIT que la dépense sera imputée au budget primitif 2013 de la commune – section de fonctionnement,
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2013-03-006 : Indemnité représentative de logement – Taux 2012

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE l'augmentation du taux à hauteur de 2% pour l'IRL 2012 par rapport au taux de cette même indemnité fixée en 2011.
CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

N° 2013-03-007 : Séjour Eté 2013 – Préados/Ados et Primaires – ALSH « Les Juliennes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de procéder à la mise en œuvre de l'activité Séjour au CPA Lathus Saint Rémy du du 8 au 12 juillet 2013 pour les enfants scolarisés en cycle élémentaire (8-12 ans) et les préadolescents/adolescents scolarisés en cycle secondaire (12-17 ans), dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements éventuellement rendus nécessaires.
DIT que les dépenses afférentes seront imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement,
DECIDE que les participations familiales seront ainsi établies :
GUERVILLOIS
pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 173 €
pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 161 €
EXTRA MUROS
pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 344 €
pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 310 €
DIT que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

N° 2013-03-008 : Organisation Classe de Découverte – du 22 au 26 Avril 2013 – Ecole Primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DIT que la présente décision annule et remplace la précédente prise en séance ordinaire du 06 décembre 2012 et portant numéro 2012-12-009,

ACCEPTÉ de prendre en charge les frais occasionnés par la classe de découverte à MONTMARTIN-SUR-MER (Manche), organisée par l'Ecole Élémentaire du Centre, aux conditions fixées dans la convention annexée à la présente décision, pour les élèves scolarisés en classes de CE1/CM2- Mme CULUS ; CP/CM1 - Mme BOISSET et CE2/CM2 - M. PLAT, soit un effectif de 77 enfants à ce jour sous réserve de modification d'effectifs scolaires et la gratuité pour les enseignants, transport aller-retour inclus, 2 animateurs par classe du fait des doubles niveaux scolaires, soit un total de 30.422,86 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et « Les PEP 78 » dont le siège social est situé 2 rue G. Méliès – Bât D – ZAC de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy 78390 pour la réservation du centre d'hébergement situé sur la commune de MONTMARTIN-SUR-MER, telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE le versement d'un acompte à hauteur de 30 % du séjour selon convention à intervenir, sous réserve que ce séjour puisse réellement s'effectuer. Le solde sera réglé à réception de la facture après le déroulement du séjour.

FIXE la participation à demander aux familles à 130,38 euros (NON arrondi à 131 euros) par enfant pour le séjour, soit 33 % du coût prévisionnel. Cette participation pourra faire l'objet d'un versement en trois mensualités.

DIT que les crédits de dépense et de recettes seront prévus sur le budget de la Commune.

N° 2013-03-009 : Convention de prêt du Parc de Matériel Communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention cadre annuelle relative au prêt de matériel scénique et évènementiel communautaire telle qu'annexée à la présente décision,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

N° 2013-03-010 : Réforme des rythmes scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de demander le report d'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à adresser un courrier en recommandé avec accusé réception au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour demander ce report.

Mme PAYET quitte la séance

N° 2013-03-011 : Création du poste d'intervenant vacataire – Cours de Tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de créer le poste d'intervenant vacataire horaire pour dispenser des cours de tennis aux élèves scolarisés en la commune,

FIXE le montant de la vacation horaire à **25,00 € bruts, soit 22,22 € nets.**

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires, notamment la convention à intervenir entre la collectivité et l'éducation nationale,

DIT que les crédits de dépenses sont prévus au budget communal, en section de fonctionnement.

N° 2013-03-012 : Point supplémentaire – règlement facture – section de fonctionnement

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder au règlement de la facture d'un montant de 1 970,00 euros TTC établie par le voyageur THOMAS COOK VOYAGE BLEU AZUR, avant le séjour prévu du 30 mars au 24 mai 2013 concernant un agent communal accompagné de son enfant, dans le cadre des congés bonifiés auquel il peut prétendre - article 6251 - « Voyages et Déplacements »

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches rendues ainsi nécessaires.

4^{ème} salon intercommunal des artistes juniors

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce tiendra à la Salle des Fêtes de Senneville à Guerville le 4^{ème} salon intercommunal des artistes juniors les 23 et 24 mars 2013 - Entrée libre - Samedi 23 Mars—14h à 17h et Dimanche 24 Mars—14h à 18h) et que l'ensemble du conseil municipal est convié au vernissage du Vendredi 22 Mars 2013 à 19h. Mme E. PLACET précise que ce salon a lieu tous les deux ans en collaboration avec les communes d'Epône et Mézières-sur-Seine et l'Association « les Codanes » de Gargenville. Les participants sont des élèves âgés de 4 à 17 ans et inscrits aux cours de dessin de ces communes.

La commune de Guerville organise pour la 1^{ère} fois cet événement. Un appel aux volontaires pour surveiller l'exposition est lancé.

Installation classée

Monsieur le Maire informe d'un courrier émanant de Monsieur le Préfet indiquant que l'entreprise SOPRAL est autorisée à exploiter une usine de literie sur le territoire de Limay - 4 avenue du Val.

Prolongement ligne E du projet Eole

Monsieur le Maire informe que le Préfet de la région Ile-de-France, le Préfet des Hauts de Seine, le Préfet des Yvelines, et le Préfet du Val d'Oise ont pris un arrêté inter-préfectoral déclarant d'utilité public le prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, projet EOLE, de la Gare Haussmann-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, en emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Paris 75, Nanterre et Puteaux 92, Poissy, Aubergenville, Guerville, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine 78.

Poste Mézerolles

Monsieur le Maire informe du projet d'installation de deux batteries de condensateurs 400 kV sur les communes de Boinville-en-Mantois et Guerville présenté par Réseau de Transport Electrique Normandie Paris.

Isolation acoustique Restaurant Scolaire Primaire/Salle réunion étage Mairie

Monsieur le Maire informe que l'entreprise TAILLARD présente un devis concernant l'isolation acoustique du restaurant scolaire primaire d'un montant de 10 237,76 € TTC comprenant la fourniture et la pose de 16 panneaux. Pour le moment, cet aménagement n'est pas retenu.

Il précise qu'un devis a aussi été demandé pour l'isolation acoustique (installation de 4 panneaux) de la salle de réunion du 1^{er} étage de la Mairie.

L'ordre de service d'un montant s'élevant à 2 258 ,05 € TTC sera établi.

Installation de grilles

Monsieur le Maire fait part d'un devis présenté par l'entreprise Métallerie Lebailly d'un montant de 7 399.65 euros TTC concernant la fabrication et pose de trappe en inox pour le lavoir Guitelle, d'un portail en fer au pressoir Parc paysager ALSH et d'un portillon en fer à la Maison du Patrimoine. L'ordre de service sera établi.

M. BARRIER s'interroge sur le fait de couvrir le bassin mais pas le lavoir. Il pense que le lavoir doit aussi être protégé afin de ne pas mettre en péril la pompe à chaleur de l'ALSH en cas d'utilisation de produits (lessive,...)

M. LE MAIRE pense que ce n'est pas nécessaire.

Mise en conformité – Salle des Fêtes de Guerville

Monsieur le Maire présente des devis d'entreprises répondant à la demande de mise en conformité de la salle des fêtes de Guerville (plans et extincteurs).

Le devis de l'entreprise C. CHENAFI sise à Epône d'un montant de 436.56 € TTC est retenu.

Acquisition d'un fourneau – Salle des Fêtes de Guerville

Monsieur le Maire informe que le fourneau actuel de la salle des fêtes de Guerville fonctionne au gaz.

Cependant, les normes obligent le remplacement de celui-ci par un fourneau électrique.

Après analyse de plusieurs devis, l'entreprise LANEF sise à Epône est retenue pour l'acquisition, livraison et installation d'un fourneau électrique (5 plaques électriques et un grand four) pour un montant de 3 091,48 € TTC.

Avenant travaux - Salle des Fêtes de Guerville

Monsieur le Maire informe de la nécessité de travaux supplémentaires à la Salle des fêtes de Guerville.

Un avenant d'un montant de 5 947.50 € sera établi au profit de l'entreprise TAILLIER – Lot 4 « Plomberie-Ventilation-Chauffage ».

Abattage de 11 peupliers – « Les Castors »

Monsieur le Maire présente des devis d'entreprises concernant l'abattage de 11 peupliers aux « Castors ».

L'entreprise CAP VERT sise à Guerville a été retenue pour un montant de 2 950,53 € TTC.

Programme Voirie 2013

Monsieur le Maire présente une estimation d'un montant de 13 976.46 € TTC concernant la maîtrise d'œuvre du cabinet CAIHS pour les travaux de voirie – aménagement rue de la Lombardie (Carrefour Rue des Tilleuls/Rue de la Lombardie jusqu'à la Poste de Guerville). La réalisation de ces travaux sera probablement en plusieurs tranches.

SYNERAIL

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du déploiement du réseau RFF/GSM-R, l'entreprise GRANIQU Rail IDF procèdera à l'installation d'un pylône de 20m servant de support à deux antennes (normes européennes) en remplacement de l'actuel, près du pont de l'autoroute.

Contrat départemental

Monsieur le Maire propose de déposer un contrat départemental incluant les 3 projets suivants :

- 1 – Création court de tennis couvert
- 2 – Aménagement parking aux abords de la Salle des Fêtes de Guerville
- 3 – Agrandissement du cimetière de Senneville

Des propositions financières sont en cours.

Pour le 3^{ème} projet, la maîtrise d'œuvre est confiée à MM. BAS & VALLLOT, architectes à Thoiry (78).

Boîte aux lettres de la Poste à Fresnel

Mme Jocelyne PLACET souhaite qu'un courrier soit adressé à la Poste afin de faire changer la boîte aux lettres actuellement installée à Fresnel, jugée trop petite par les administrés.

Repas des Aînés

Mme Evelynne PLACET rappelle l'organisation du traditionnel Repas des Aînés - Samedi 27 Avril 2013 à 12h30 – Salle des Fêtes de Senneville,

Restaurant Scolaire Primaire

Mme Evelynne PLACET informe que des parents d'élèves lui ont fait part de repas servis froids au Restaurant Scolaire Primaire probablement dû à un problème de fours. Cette demande sera étudiée.

M. BARRIER

1 – relance la demande concernant les études de déperdition thermiques sur les bâtiments communaux. M. BOULOT répond que ces études sont en cours.

2 – informe d'un stationnement de véhicules au four à chaux (gens du voyage)

3 – propose qu'il soit envisagé d'acquisition d'un sécateur à installer sur l'épareuse afin de faciliter la taille de haies et le gain de temps pour les agents des services techniques. Des devis et une étude seront faits.

| |
|-------------------------|
| PAROLE DONNÉE AU PUBLIC |
|-------------------------|

Demandes d'une administrée :

1 – Le fonctionnement du lavoir dans le parc paysager ALSH.

M. BOULLAND apporte les explications souhaitées.

2 – La réparation du mur mitoyen entre sa propriété et celle de la commune.

M. BOULLAND lui répond que sa demande est prise en compte.

3 – Représentativité au sein de la CAMY

Aucune décision n'a encore été prise ; les négociations sont en cours.

Aucune question orale n'étant soulevée, La séance est levée à 22h40.